



## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h 10, le 15 décembre 2011.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président  
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil  
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans  
M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier  
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures  
M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec  
M. le conseiller François Picard, Québec  
Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec  
Mme la conseillère Francine Lortie, Québec  
Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec  
M. le conseiller Steeve Verret, Québec  
Mme la conseillère Christiane Bois, Québec  
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis  
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis  
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis  
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
Mme Marie-Josée Couture, secrétaire

### Période de recueillement et ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2011-149**

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, appuyée par Mme Christiane Bois, il est unanimement résolu :

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Reporter le point 5e)2 à la prochaine séance : Adoption du règlement no 2011-XX modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 2010-41 de la CMQ visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2011

#### **Résolution n° C-2011-150**

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2011.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2011

**Résolution n° C-2011-151**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2011.

Adoptée

Nomination d'un secrétaire corporatif (congé de maternité)

**Résolution n° C-2011-152**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- De nommer Me Myriam Poulin, avocate, à titre de secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec en remplacement temporaire de Me Marie-Josée Couture pour toute la période de son congé de maternité.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2011

Responsable : Direction générale

Adoptée

Calendrier des séances pour l'année 2012

**Résolution n° C-2011-153**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2012, lesquelles se tiendront à l'Édifice Andrée-P.-Boucher.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2011

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Virements budgétaires

**Résolution n° C-2011-154**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement de 5 000 \$ provenant de la fonction « Administration générale – poste Ressources humaines – remplacement de personnel » sera affecté à celle d'« Aménagement, urbanisme et développement – poste Rémunération technicien en géomatique »;
- D'autoriser un virement de 7 000 \$ provenant de la fonction « Aménagement, urbanisme et développement – poste Base de données géomatiques » sera affecté à celle d'« Administration générale - poste Matériel informatique ».

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2011

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Centre de sauvetage maritime de Québec**Résolution n° C-2011-155**

ATTENDU QUE le gouvernement canadien entend fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec et centraliser ses activités à Trenton et à Halifax;

ATTENDU QUE ce centre a pour mission de répondre aux demandes de recherche et de sauvetage provenant des marins, des pêcheurs, des plaisanciers et des aéronefs en détresse partout sur et au-dessus du Saint-Laurent entre le lac Saint-François, Blanc-Sablon et les Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE la raison d'être de ce centre est de recevoir les demandes d'assistance, prioriser celles-ci, amorcer, coordonner et contrôler toute opération de recherche et/ou de sauvetage pour les marins, pêcheurs et plaisanciers ainsi que pour les occupants de tout aéronef en détresse au dessus des eaux du fleuve, incluant les assistances médicales;

ATTENDU QUE le Centre de sauvetage maritime de Québec est le seul à pouvoir répondre adéquatement, en français, aux demandes qui lui sont adressées;

ATTENDU QUE la connaissance des particularités géographiques du Saint-Laurent milite en faveur du maintien d'une expertise québécoise en matière de recherche et sauvetage;

ATTENDU QUE en période hivernale, le personnel du Centre de sauvetage maritime de Québec œuvre dans l'équipe du Bureau des glaces de Québec grâce à la connaissance qu'il a acquise des conditions de navigation qui y prévalent et que cette expertise, absente aux bureaux de Trenton et d'Halifax, constitue un soutien essentiel à la navigation commerciale sur le Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, sur proposition de M. Marcel Corriveau, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- Que la Communauté métropolitaine de Québec demande au ministre de Pêches et Océans Canada, au ministre canadien des Finances de même qu'au commissaire de la Garde côtière canadienne de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec;
- Que la Communauté métropolitaine de Québec demande au ministre délégué aux Transports du Québec d'intervenir auprès du gouvernement canadien afin que ce dernier renonce à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec;
- D'autoriser le secrétaire de la CMQ à transmettre la présente résolution aux députés fédéraux du territoire de la CMQ : M. Steven Blaney (Lévis-Bellechasse), Mme Elaine Michaud (Portneuf - Jacques-Cartier), Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg – Haute Saint-Charles), Mme Annick Papillon (Québec) et M. Raymond Côté (Beauport – Limoilou).

Autoriser

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2011

Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée

Adoption du règlement sur le PMAD**Résolution n° C-2011-156**

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) en juin 2010;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur de ces modifications, la CMQ doit adopter un règlement édictant un *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) au plus tard le 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE le 28 avril 2011 le conseil de la CMQ a adopté un projet de règlement sur le PMAD (2011-47-Projet, résolution C-2011-52) le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE la CMQ a transmis à chaque organisme partenaire (composantes de la CMQ et MRC contigües au territoire de la CMQ) ainsi qu'au ministre des Affaires municipales, des

Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) une copie de ce projet, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE des assemblées publiques de consultations ont eu lieu sur ce projet, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a transmis à la CMQ ses commentaires quant à ce projet le 29 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du président de la Communauté métropolitaine de Québec, M. Régis Labeaume, appuyée par tous les membres du conseil il est unanimement résolu :

Que la Communauté métropolitaine de Québec adopte le règlement 2011-55 intitulé « *Règlement 2011-55 édictant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec* »;

Qu'une copie du règlement sur le PMAD soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à la loi;

Qu'une copie du règlement sur le PMAD soit transmise aux MRC faisant partie de la CMQ ainsi qu'aux MRC contigües conformément à la loi;

Qu'une copie du règlement sur le PMAD soit transmise aux municipalités faisant partie du territoire de la CMQ à titre d'information.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2011

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

#### Avis au MAMROT – RAVQ 675 – Agglomération de Québec

##### **Résolution n° C-2011-157**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'entrée en vigueur du règlement n°RAVQ-675 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement.
- De transmettre au MAMROT, à l'agglomération de Québec et à la Ville de Québec copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes afin de justifier sa décision.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2011

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

#### Avis au MAMROT – Règlement n° 165.2 – MRC de La Côte-de-Beaupré

##### **Résolution n° C-2011-158**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'entrée en vigueur du règlement n°165.2 de la MRC de La Côte-de-Beaupré dans la mesure où son application se limite aux lots ayant plus de 50 % de leurs superficies à l'intérieur de l'îlot déstructuré.

- De transmettre au MAMROT et à la MRC de La Côte-de-Beaupré, copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes afin de justifier sa décision.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2011

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

#### PGMR – prise d’acte d’études

#### **Résolution n° C-2011-159**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- De prendre acte des études relatives à la gestion des matières organiques résiduelles citées ci-dessous :
  - Société de partenariat et coopération inc. 2004. Étude sur le mode optimal de gestion du centre régional de compostage. Novembre 2004.
  - Solinov. 2004. Étude sur le marché régional du compost et revue des technologies applicables – Rapport final du volet 1 - Étude sur le marché régional du compost. Septembre 2004.
  - Solinov 2006. Étude de faisabilité d'un équipement de traitement des matières compostables pour la CMQ Rive-Nord. Rapport final et sommaire exécutif, octobre 2006.
  - Solinov 2009. Appui à la planification et suivi d'un projet pilote de collecte des matières putrescibles. Phase 1 : Ville de Québec. Rapport final et sommaire exécutif, Mars 2009.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2011

Responsable : Environnement

Adoptée

#### Demande d'appui au projet collectif de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole – Rivière Bras d'Henri

#### **Résolution n° C-2011-160**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'appuyer la demande de financement du COBARIC auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2011

Responsable : Environnement

Adoptée

#### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

#### Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2011-161**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Michèle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

(S) RÉGIS LABEAUME  
Régis Labeaume, président

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
Marie-Josée Couture, secrétaire